



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2021-194

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **DDTM 22 / Direction**

22-2021-11-18-00001 - Arrêté préfectoral du 18 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics (2 pages)

Page 3

22-2021-11-18-00002 - Décision du 18 novembre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics (8 pages)

Page 6

DDTM 22

22-2021-11-18-00001

Arrêté préfectoral du 18 novembre 2021 portant  
délégation de signature à M. Pierre BESSIN,  
directeur départemental des territoires et de la  
mer en matière d'ordonnancement secondaire  
et de marchés publics



**Arrêté portant délégation de signature à  
M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer  
en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics**

Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Sur proposition** de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de signature à Monsieur Pierre BESSIN, Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, portant sur l'engagement,

la liquidation et le mandatement des dépenses imputées aux programmes suivants :

Programme 113 : paysage, eau et biodiversité

Programme 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

Programme 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme 162 : interventions territoriales de l'État

Programme 181 : prévention des risques

Programme 203 : infrastructures et services de transports

Programme 205 : sécurité et affaires maritimes

Programme 207 : sécurité et éducation routière

Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Programme 362 : plan de relance – écologie

Programme 363 : plan de relance - compétitivité

**Article 2** : En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Monsieur Pierre BESSIN, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par décision notifiée aux agents et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

**Article 3** : Demeurent réservées à la signature du Préfet des Côtes-d'Armor, quel qu'en soit le montant :

- les marchés ou engagements financiers de l'État d'un montant supérieur à 90 000 euros HT
- les arrêtés attribuant des subventions d'investissements aux collectivités locales ;
- la saisine du ministre compétent suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- la réquisition du comptable public.

**Article 4** : Un compte rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé trimestriellement au Préfet des Côtes-d'Armor.

En ce qui concerne plus particulièrement les crédits de titre 2, le compte rendu d'utilisation sera adressé au Préfet des Côtes-d'Armor, trimestriellement pour les trois premiers trimestres budgétaires et mensuellement pour le dernier trimestre budgétaire.

Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale des crédits pour l'exercice budgétaire sera communiqué au Préfet des Côtes-d'Armor.

De la même manière, le Préfet des Côtes-d'Armor sera informé de toutes les décisions de requalification des crédits affectant les opérations et projets des programmes budgétaires cités à l'article 1.

**Article 5** : La Secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **18 NOV. 2021**

Le Préfet,  
  
Thierry MOSIMANN

DDTM 22

22-2021-11-18-00002

Décision du 18 novembre 2021 portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire et de marchés  
publics



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Décision portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics**

**M. Pierre BESSIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,  
directeur départemental des territoires et de la mer,**

**Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;**

**Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;**

**Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;**

**Vu le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;**

**Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ;**

**Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;**

**Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;**

**Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;**

**Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;**

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

 Prefet22  Prefet22

## DÉCIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ;
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS		
<b>SERVICE RISQUES SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>  BOP 181, 203, 207	M. Philippe PAYET, chef du service risques, sécurité, bâtiments  Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>  BOP 135, 362, 363	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme  Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme  M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme	
<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>  BOP 205	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes  Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes	
<b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b>  BOP 113 et 205	M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral  M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral  M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef de service aménagement, mer et littoral	

<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b>  BOP 113 et 162	M. Bernard DIDIER, chef du service environnement  M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b>SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>  BOP 149	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural  M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural	
<b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b>  BOP 113 et 135	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière	

LES UNITÉS DU SIÈGE		
<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ, BÂTIMENTS</b> Bâtiment-construction-accessibilité  BOP 723	M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment construction-accessibilité  M. Bertrand BARRES, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité	4 000 euros TTC
Éducation routière  BOP 207	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe de l'unité éducation routière  Mme Morgane QUEMERC'H, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	
Risques-nuisances BOP 181 et 203	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>  BOP 135	<b>Logement privé :</b> Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé  <b>Politiques du logement :</b> Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement  <b>Logement social public :</b> M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement social public  <b>Application du droit des sols :</b> Mme Clémentine VOISIN, cheffe de l'unité application du droit des sols	4 000 euros TTC

<p>BOP 135</p>	<p><b>Planification, SCoT et littoral :</b> Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral</p> <p><b>Planification et actions transversales :</b> M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification et actions transversales</p> <p><b>Planification et animation du réseau :</b> Mme Véronique LE GARREC, cheffe de l'unité planification et animation du réseau</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b></p> <p>BOP 205</p>	<p><b>Littorale des affaires maritimes :</b> M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p>BOP 205</p>	<p><b>Cultures marines :</b> Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p>BOP 113</p>	<p><b>Domaine public maritime :</b> Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littora</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b></p> <p>BOP 113 et 135</p>	<p><b>Études et mobilités :</b> M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p> <p>BOP 113 et 162</p>	<p><b>Milieux aquatiques :</b> M. Pascal COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques</p> <p><b>Ressource en eau et assainissement :</b> Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p> <p>BOP 162</p>	<p><b>Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture :</b> Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</p>	<p>4 000 euros TTC</p>

**Article 2 :** La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : milieu, marin, paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
- BOP 162 : interventions territoriales de l'État ;
- BOP 181 : prévention des risques ;
- BOP 203 : infrastructures et services de transports ;
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes ;
- BOP 207 : sécurité et éducation routière ;
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
- BOP 362 : plan de relance – écologie ;
- BOP 363 : plan de relance – compétitivité.

**Article 3 :** Dans la limite de leurs attributions et compétences, la subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait ;
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire ;
- effectuer les opérations de rétablissement de crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) le cas échéant.

<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>	M. Philippe PAYET, chef du service risques sécurité bâtiments	BOP 181,203, 207
	Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiments	
	Mme Isabelle GUENO	BOP 207

<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	BOP 181 - 203
	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe d'unité éducation routière  Mme Morgane QUEMERC'H, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	BOP 207
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme  Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme  M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme  Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement  Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé,  M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement social public  Mme Isabelle COULMIN	BOP 135 – 362 -363
<b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b>	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière  M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités	BOP 113 et 135
<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes  Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes  Mme Valérie JAOUEN	BOP 205

<b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b>	M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef de service aménagement, mer et littoral	BOP 113 et 205
	Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral Mme Nadine HALL	BOP 113
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b>	M. Bernard DIDIER, chef du service environnement M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement Mme Sylviane HINAULT Mme Odile DUMARGUE	BOP 113 et 162  BOP 162
	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural	BOP 149

#### **Article 4 : Interface Gallon**

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Gallon, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement social public au service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Isabelle GUEHENNEUX, chargée des aides à la pierre du parc public de l'unité renouvellement urbain et logement public du service planification, logement, urbanisme.

**Article 5 :** La décision du 4 octobre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 6 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **18 NOV. 2021**

Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer



**Pierre BESSIN**